



Liberé et égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES
BOUCHES DU RHÔNE
Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service Urbanisme
16, rue A. Zatta
1332 MARSIGLIE

Approuvé par arrêté
préfectoral le

COMMUNE :
Velaux

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)**

MOUVEMENTS DIFFÉRENTIELS DE TERRAIN

Phénomène de retrait/gonflement des argiles

- 2 - ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelle: 1/10 000°



Légende :

Zone fortement exposée (B1)

Zone faiblement à moyenement exposée (B2)

brgm

